

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 868

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 15 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en lien avec »

les mots :

« à raison de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.